



ADDITIF RECTIFICATIF N°001/ADD/CBK/2025

Portant modification de certaines dispositions des DAO ci-après :

**DAO N° 01, 03, 04, 05 et DC 01/AONO/CBK/CIPM/2025 en procédure d'urgence
pour :**

- Les travaux de création d'une aire de jeu à Okodé I dans la Commune de Bikok, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre ;
- Les travaux de réhabilitation de la piste agricole Okodé I – Songmimbias - Evindissi dans la commune de Bikok, département de la Mefou et Akono, région du centre ;
- Les travaux d'ouverture la piste agricole Nkilntsam – Bembe limite avec Ngoumou dans la commune de Bikok, département de la Mefou et Akono, région du centre
- Les travaux d'aménagement de la voirie urbaine dans la commune de Bikok département de la Mefou-et-Akono
- L'approvisionnement des vaccins destinés aux enfants de 0 à 5 ans et développement des stratégies de lutte contre la malnutrition des enfants dans la commune de Bikok, département de la Mefou et Akono, région du centre

❖ DU DELAI ACCORDE AUX SOUMISSIONNAIRES

Les délais accordés aux soumissionnaires sont modifiés ainsi qu'il suit pour les DAO N°01, 03, 04, 05 et DC 01 :

Au lieu de : 20/03/2025

Lire plutôt : 25/03/2025

❖ **DE L'ABSENCE DES STIPULATIONS RELATIVES A LA DELIVRANCE DES CAUTIONS**

Le Maitre d’Ouvrage s’assure que le cautionnement présenté dans le cadre du marché est constitué du titre émis par l’établissement financier agréé et du récépissé de consignation délivré par la CDEC. Ce cautionnement est assujetti à la formalité du timbrage dont le non-respect entraîne le rejet.

Cette disposition nouvelle s’applique aux DAO N°01, 03, 04, 05 et DC 01

❖ **DES CRITERES ELIMINATOIRES**

Pour les DAO 01, 03, 04 et 05, bien vouloir intégrer les critères éliminatoires suivants:

- La charte d’intégrité datée et signée
- La déclaration d’engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée;
- La possession du matériel en propre ou en location
- L’attestation de catégorisation et ses modalités d’application le cas échéant

❖ **DE L'ELABORATION DU CCTP SELON LE CANEVAS PRÉCU PAR LE DTAO-TRAVAUX**

Pour les DAO 01, 03, 04 et 05, bien vouloir prendre en compte le canevas des CCTP conformément aux DTAO-Travaux.

❖ **DES DESTINATAIRES DES RECOURS EN PHASE D'OUVERTURE DES PLIS ET D'ATTRIBUTION**

DAO 01, 03, 04, 05 et DC 01

A l’ouverture des plis et à l’attribution, le recours doit être adressé au CER avec copie au MO, PCIPM, ARMP et MINMAP.

❖ **DE LA DESIGNATION DU COCONTRACTANT COMME MEMBRE DE LA COMMISSION DE RÉCEPTION**

- **DAO N°01**

Le cocontractant n’est plus membre de la commission de réception mais comme invité conformément au DTAO

❖ DE L'ABSENCE DE CERTAINS MODÈLES DE REQUISE EN ANNEXE DU DAO

Prendre en compte les modèles de pieces ci-après en annexe dans les DAO N° 01, 03, 04 et 05:

- Pièce N°7: cadre du detail quantitative et estimative;
- Pièce N°9: modèle de marché;
- Pièce N°11: charte d'intégrité;
- Pièce N°12: déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales;
- Pièce N°13: visa de maturité ou justificatif des études préalables;
- Pièce N°14: liste des organismes habiletés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.

Prendre en compte les modèles de pieces ci-après en annexe dans la DC N° 01:

- Pièce N°8: cadre du sous detail des prix

❖ DE L'ADOPTION DU PROJET DE MARCHÉ PAR LA CIPM

N'existe plus.

❖ DU MODE DE NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION MENTIONNÉ AU RPAO

Conformément au RGAO du DTAO-Travaux, le MO ou le MOD attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre conforme pour l'essentiel au DAO et dont l'offre a été évaluée la moins disante en considérant le cas échéant les remises proposées.

❖ DU MODE DE SOUMISSION DANS L'AAO ET LE RPAO

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le **mode hors ligne**.

❖ DU DÉLAI DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le délai de signature du marché est de 5 jours ouvrables.

❖ DES TEXTES GÉNÉRAUX APPLICABLES

Ne pas prendre en compte le Décret N°2004/275 du 24/09/2004 abrogé par le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

❖ **DES CLAUSES RELATIVES AU VISA DU MINMAP SUR LES DÉCOMPTES GENERAL ET DÉFINITIF**

DAO 01

Le MINMAP reçoit copie des décomptes provisoires et vise le décompte définitif pour les marchés des travaux ou la dernière facture pour les autres types de prestation.

❖ **DE LA MENTION INAPROPRIÉE DU CRITÈRE ÉLIMINATOIRE RELATIVE AUX DOCUMENTS SCANNÉS**

Les documents scannés ne font plus partie des critères éliminatoires conformément aux prescriptions du DTAO et en accord avec le point 103 de la Circulaire relative à l'application du Code des Marchés Publics.

❖ **DE L'ABSENCE DU CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DANS LA DC 01**

Au lieu de descriptif de la fourniture dans la DC 01, lire plutôt cahier des specifications techniques.

❖ **DU NOMBRE MAXIMUM DE LOT DANS LA DC 01**

Les prestations de la DC 01 font l'objet d'un lot unique comprenant 2 lots distincts. A cet effet, une seule caution de soumission sera exigée aux soumissionnaires.

❖ **DE L'ABSENCE DES CRITÈRES ÉLIMINATOIRES RELATIFS À LA NON-CONFORMITÉ DU MODÈLE DE SOUMISSION ET L'AUTORISATION DU FABRICANT DANS LA DC 01**

Prendre en compte les deux critères ci-dessus dans les critères éliminatoires

❖ **DE L'ABSENCE DE LA CHARTE D'INTÉGRITÉ ET LA ÉCLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES CRITÈRES ÉLIMINATOIRES**

Prendre en compte les deux critères ci-dessus dans les critères éliminatoires.

❖ **DE L'EXIGENCE D'UNE MARQUE DE PEINTURE SPÉCIFIQUE**

Le soumissionnaire peut prendre toute marque de peinture disponible dans le marché local.

❖ DE LA NON CONFORMITÉ DE LA CAUTION DE SOUMISSION

Les prestataires dont la caution de soumission est non conforme ont un délai de 48 heures pour se conformer.

Les dates et heures limites de dépôt et d'ouverture des plis sont modifiées ainsi qu'il suit:

Date de dépôt des offres: 25/03/2025 au plus tard à 12 heures précises

Date d'ouverture des offres: l'ouverture des plis se fera en un temps le 25/03/2025 à 13 heures précises.

Le reste sans changement.

Les entreprises ayant déjà acquis les DAO susmentionnés sont priées de passer à la Mairie retirer les documents complémentaires desdits dossiers.

Fait à Bikok, le 19 MARS 2025

AMPLIATIONS:

- DG/ARMP;
- GOUV/R-CENTRE
- PRÉFET/MAK;
- DDMAP/MAK
- PCIPM/CBK;
- SOUMISSIONNAIRE;
- ARCHIVES/CHRONO.

